

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

ASSOCIATION JOB 86

3 Chemin de la Moutte à Bontemps – 86500 MONTMORILLON

JOB 86
Siège social : 3 CHEMIN DE LA MOUTTE A BONTEMPS
86500 MONTMORILLON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association JOB 86 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association JOB 86 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 précisent notamment les modalités d'évaluation des immobilisations, des créances, des provisions et des fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidente, dans le rapport financier du Trésorier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chatellerault, le 21 Mai 2026
Le Commissaire aux comptes

FITECO, représenté par
Eric SAOUD

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice clos le		%		Exercice précédent	
	31/12/2025	(12 mois)			31/12/2024	(12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net		Net	
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	7 329	-7 329	0	0,00%	0	0,00%
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	12 156	-11 793	363	0,02%	567	0,03%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	3 213		3 213	0,14%		
Immobilisations incorporelles en cours	2 400		2 400	0,11%		
Avances et acptes sur immob. incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains	26 229		26 229	1,16%		
Constructions	311 326	-263 251	48 075	2,13%	69 685	3,25%
Inst. techniques matériels outillage industriels	97 467	-95 365	2 102	0,09%	4 560	0,21%
Autres immobilisations corporelles	118 810	-99 216	19 595	0,87%	29 248	1,36%
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acptes sur immob. corporelles						
Immobilisations financières						
Participations	418 501		418 501	18,51%	418 501	19,52%
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 506		6 506	0,29%	6 506	0,30%
TOTAL (I)	1 003 936	-476 953	526 983	23,31%	529 068	24,68%
Stocks en cours						
Matières premières approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Créances						
Avances et acomptes sur commandes	0		0	0,00%	0	0,00%
Créances usagers et comptes rattachés	142 500	-40 292	102 208	4,52%	114 994	5,36%
Créances Diverses	178 790		178 790	7,91%	275 572	12,85%
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat impôts sur les bénéfices						
. Etat taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	129 410		129 410	5,72%	133 268	6,22%
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 301 642		1 301 642	57,57%	1 068 125	49,82%
Charges constatées d'avance	21 842		21 842	0,97%	22 949	1,07%
TOTAL (II)	1 774 183	-40 292	1 733 892	76,69%	1 614 908	75,32%
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	2 778 120	-517 245	2 260 875	100,00%	2 143 976	100,00%

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	%	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	%
Fonds associatifs et réserves				
Fonds propres				
Fonds associaifs sans droit de reprise	2 117 808	93,67%	2 117 808	93,67%
Prime d'émission, de fusion, d'apport	112 471	4,97%	112 471	4,97%
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	-246 508	-10,90%	-190 066	-8,41%
Résultat de l'exercice	103 660	4,58%	-56 442	-2,50%
Situation nette	2 087 431	92,33%	1 983 771	87,74%
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donation				
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	2 087 431	92,33%	1 983 771	87,74%
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	0	0,00%	0	0,00%
Fonds dédiés				
- Sur subventions de fonctionnement				
- Sur autres ressources				
TOTAL (III)	0	0,00%	0	0,00%
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	33 072	1,46%	41 602	1,84%
Avances acomptes reçus sur commandes en cours	0	0,00%	0	0,00%
Fournisseurs et comptes rattachés	26 296	1,16%	24 888	1,10%
Dettes sociales et fiscales	113 316	5,01%	92 955	4,11%
Autres	0	0,00%	0	0,00%
Produits constatés d'avance	760	0,03%	760	0,03%
TOTAL (IV)	173 444	7,67%	160 205	7,09%
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	2 260 875	100,00%	2 143 976	94,83%

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT			Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportation	Total	Total	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	93 987		93 987	87 271	6 716	7,70%
Prestations de services	885 370		885 370	897 120	-11 750	-1,31%
Montants nets produits d'expl.	979 357		979 357	984 391	-5 034	-0,51%
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			414 042	396 510	17 531	4,42%
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 364	69 518	-64 154	-92,28%
Cotisations						
Legs et donation						
Produits liés à des financements règlementaires						
(+) Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs			1 546	436	1 109	254,20%
Autres produits						
Sous-total des autres produits d'exploitation			420 951	466 465	-45 514	-9,76%
Total des produits d'exploitation (I)			1 400 309	1 450 856	-50 548	-3,48%
Quotes parts d'éléments du fonds ass. virées au cpte de résultat (II)			97 338	31 060	66 277	213,38%
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			194 791	18 217	176 575	969,30%
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de charge						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers (III)			194 791	18 217	176 575	969,30%
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			0	2 564	-2 564	-100,00%
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Produits exceptionnels sur exercice ant.			0	2 564	-2 564	-100,00%
Total des produits exceptionnels (IV)			0	2 564	-2 564	-100,00%
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 692 437	1 502 697	189 741	12,63%
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-56 442		
TOTAL GENERAL			1 692 437	1 559 139	133 299	8,55%

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières	21 249	16 676	4 573	27,42%
Variation de stock marchandises et matières premières				
Autres achats non stockés	24 251	22 558	1 693	7,50%
Services extérieurs	70 546	70 567	-20	-0,03%
Autres services extérieurs	50 661	47 700	2 962	6,21%
Impôts, taxes et versements assimilés	44 576	44 214	362	0,82%
Salaires et traitements	1 094 033	1 096 631	-2 598	-0,24%
Charges sociales	211 326	209 410	1 916	0,91%
Autres charges de personnel	1 017	13 148	-12 132	-92,27%
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements	34 338	34 231	106	0,31%
Dotations aux provisions	337	560	-223	-39,78%
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	8 811	2 250	6 561	291,56%
Total des charges d'exploitation (I)	1 561 146	1 557 947	3 199	0,21%
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)	0	0	0	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	528	646	-119	-18,33%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	528	646	-119	-18,33%
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	0	546	-546	-100,00%
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Engagement restant à réaliser				
Total des charges exceptionnelles (IV)	0	546	-546	-100,00%
Impôts sur les sociétés (V)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	1 561 674	1 559 139	2 535	0,16%
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	103 763			
TOTAL GENERAL	1 665 437	1 559 139	106 299	6,82%

Visé par le
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de : 2 260 875 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de : 103 660 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels
qui ont été établis le 17/04/2026 par les dirigeants.

Visé par le
Commissaire aux Comptes

1 - INFORMATION GENERALES ET FAIT SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**Description de l'objet social de l'entité**

L'association a pour objet :

Contribuer à l'insertion professionnelle et au retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, notamment en leur permettant de travailler occasionnellement au profit de tout utilisateur quelle que soit sa nature : entreprises, particuliers, institutions ...

Aider toute personne privée d'emploi à rechercher son insertion socioprofessionnelle par l'activité économique et à surmonter les difficultés qui découlent de sa situation.

Développer toutes initiatives ou opérations pour favoriser l'insertion sociale des publics en difficultés.

Promouvoir et suivre toute action visant à consolider ces objectifs notamment la participation de l'association, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, y compris la création d'entité juridique nouvelle par voie de filialisation.

Ses activités ont une finalité sociale non lucrative.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association a développé deux activités :

L'association intermédiaire JOB' Services qui assure l'accueil, le suivi et l'accompagnement des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, et qui met ces personnes à disposition auprès de personnes physiques ou morales à titre onéreux, en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Le Chantier d'insertion JARD' Insolite qui a pour mission l'accueil, l'embauche et la mise au travail de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Le support retenu étant celui du maraîchage biologique.

L'association a aussi développé deux filiales, JOB Intérim qui est une entreprise de travail temporaire d'insertion et JOB' Intérim 86 qui est une ETT ESS qui poursuit les actions portées par JOB 86 auprès des personnes en difficultés quand cela est nécessaire.

Description des moyens mis en œuvre.

Pour mener ces actions l'association dispose de moyens humains (8 salariés permanents) et de moyens techniques adaptés (logiciels spécifiques, bureaux dédiés à l'accompagnement, salle de réunion pour les actions collectives ...)

ANNEXE

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

2 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes à des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2.1 - Principes, règles et méthodes comptables**Méthode générale**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023, relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, ainsi que du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif."

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Provisions pour risques et charges :

- elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Amortissements de l'actif immobilisé :

- les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée économique.

Provisions pour dépréciation d'actif :

- elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de la clôture des comptes.

ANNEXE

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023, relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, ainsi que du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Frais d'établissement = 7 329 €**

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	7 329	7 329	0	0%
Frais de premier établissement				0%
Frais d'augmentation de capital				0%
TOTAL	7 329	7 329	0	0%

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 1 003 936 €Visé par le
Commissaire aux Comptes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 484	5 613		25 098
Immobilisations corporelles	527 540	26 640	348	553 832
Immobilisations financières	425 007			425 007
TOTAL	972 031	32 253	348	1 003 936

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 476 953 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 918	204		19 122
Immobilisations corporelles	424 046	34 134	348	457 831
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisation financières				
TOTAL	442 963	34 338	348	476 953

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	7 329	7 329	0	Amorti sur 3 ans
Logiciel	12 156	11 793	363	Amorti sur 3 ans
Construction	166 769	138 894	27 875	Amorti sur 10 ans
Aménagement construction	144 557	124 356	20 200	Amorti sur 10 ans
Inst. tech. matériel Out. Ind.	97 467	95 365	2 102	Amorti sur 5 ans
Inst. Gén. Agencem. amén. Divers	11 848	8 269	3 579	Amorti sur 3 ans
Matériels de bureau et informatiq.	56 866	49 069	7 797	Amorti sur 3 ans
Matériels de transport	45 110	37 561	7 549	Amorti sur 5 ans
Mobilier	4 986	4 317	669	Amorti sur 3 ans
TOTAL	547 086	476 953	70 134	

ANNEXE

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 479 048 €**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 506		6 506
Actif circulant & charges d'avance	472 542	372 542	100 000
TOTAL	479 048	372 542	106 506

3.4 - Provisions pour dépréciation = 40 292 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises	A la clôture
Stocks et en cours				
Comptes de tiers	45 318	337	5 364	40 292
Comptes financiers				
TOTAL	45 318	337	5 364	40 292

3.5 - Produits à recevoir par postes de bilan = 5 804 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 804
Disponibilités	
TOTAL	5 804

3.6 - Charges constatées d'avance = 21 842 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Provisions = 0 €**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges					
TOTAL	0	0		0	0

4.2 - Etat des dettes = 173 444 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	33 072	8 650	24 422	
Dettes financières diverses				
Clients				
Fournisseurs	26 296	26 296		
Dettes fiscales & sociales	113 316	113 316		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	760	760		
TOTAL	173 444	149 022	24 422	0

4.3 - Charges à payer par postes de bilan = 43 807 €

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établ. de crédit	
Emprunts et dettes financières div.	
Fournisseurs	11 398
Dettes fiscales et sociales	32 409
Autres dettes	
TOTAL	43 807

4.4 - Produits constatés d'avance = 760 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Visé par le
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

5 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT DE L'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

5.1 - Produits à recevoir = 5 804 €

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	
Organismes sociaux produits à recevoir (438700)	
Produits à recevoir (468700)	5 804
TOTAL	5 804

5.2 - Charges constatées d'avance = 21 842 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	21 842
TOTAL	21 842

5.3 - Charges à payer = 43 807 €

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 398
Fournisseurs - factures non parvenues (408100)	11 398
Dettes fiscales et sociales	32 409
Personnel charges à payer (428000)	
Dettes provisionnées pour c. p. (428200)	23 226
Autres charges à payer (428600)	
Charges sociales sur c. p. (438200)	9 183
Autres charges à payer (438600)	
Unification charges à payer - prod. à recevoir (438650)	
Fongecif charges à payer - prod. à recevoir (438660)	
Etat charges à payer (448600)	
Autres dettes	0
Charges à payer (468600)	
TOTAL	43 807

5.4 - Produits constatés d'avance = 760 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	760
TOTAL	760

ANNEXE

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

6 - FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	27 007				27 007
Fonds propres avec droit de reprise	2 090 801				2 090 801
Prime d'émission, fusion d'apports	112 471				112 471
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	- 190 066	- 56 442			- 246 508
Excédent ou déficit de l'exercice	- 56 442		56 442	- 103 660	103 660
Situation nette	1 983 771	- 56 442	56 442	- 103 660	2 087 431
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 983 771	- 56 442	56 442	- 103 660	2 087 431

ANNEXE

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**(article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif)**

Rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association.

Visé par le
Commissaire aux Comptes

MONTANT : 144 981 €**Honoraires du Commissaire aux Comptes :**

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élèvent à 5 923 €